

10 JUIL. 1998

DÉPOT N°

16803

*Modif c ctes.*

**G T F CONSEIL SA**

GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE, CONSEIL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Francs

Siège Social : 3 rue des Quatre Cheminées - 92100 BOULOGNE

RCS NANTERRE B 318 744 406 (n° gestion 91 B 02101)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**EN DATE DU 23 JUIN 1998**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit et le vingt-trois juin à seize heures, les actionnaires de la société GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL -G T F CONSEIL SA au capital de 1.000.000 F divisé en 10.000 actions de 100 F chacune, dont le siège social est 92100 BOULOGNE - 3 rue des Quatre Cheminées, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° B 318 744 406, se sont réunis au siège social sur convocation du Président adressée par lettre recommandée avec avis de réception au Comité d'Entreprise et au Commissaire aux Comptes et en lettre simple aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

l'assemblée est présidée par Monsieur Gérard SINABIAN, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gérard SINABIAN et Monsieur Jacques BEZOUH sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires acceptant et représentant le plus grand nombre d'actions.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité du capital social.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président constate la présence de Madame Martine DENIS, déléguée représentant le Comité d'Entreprise, collègue unique.

Assistait également à la réunion Monsieur Gérard FLECK.

Monsieur Jacques CYGLER, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.



Monsieur le Président fait déposer sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- . copie des lettres de convocation et des avis de réception,
- . la feuille de présence émargée par chaque membre de l'assemblée et signée par les membres du bureau,
- . l'inventaire de l'actif et du passif au 31 décembre 1997,
- . le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 1997,
- . le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- . le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- . le montant global, certifié par le commissaire aux comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société,
- . le projet des résolutions présentées par le conseil d'administration,
- . un exemplaire des statuts de la société.
- . l'état des résultats financiers des cinq dernières années.
- . la liste des administrateurs.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte de résultat et les rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration ont été communiqués au Comité d'Entreprise et tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société.
2. Présentation et approbation des comptes annuels et du compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.97.
3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de ses missions.
4. Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Affectation du résultat de l'exercice.
6. Renouvellement du commissaire au compte titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration exposant l'activité de la société et les résultats obtenus au cours de l'exercice 1997.



Ensuite lecture est donnée du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'année écoulée et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Monsieur le Président rappelle que le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élève à la somme de 1.101.062 F.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Monsieur le Président ouvre le débat ; les membres de l'assemblée déclarent être informés par la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et par les informations données par le Président. Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 1997 et des rapports du commissaire sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée déclare entériner ce rapport dans son ensemble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée générale donne quitus plein et entier aux administrateurs de leur gestion et au commissaire aux comptes de sa mission pour l'exercice 1997.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve sans réserve le résultat net bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 1.101.062 F et décide de l'affecter de la manière suivante :



|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| . bénéfice net comptable de l'exercice 1997 .....   | 1.101.062 F |
| . solde bénéficiaire antérieur .....                | 174.224 F   |
|                                                     | -----       |
| TOTAL BENEFICIAIRE .....                            | 1.275.286 F |
| . distribution de dividendes au titre de 1997 ..... | 800.000 F   |
|                                                     | -----       |
| SOLDE BENEFICIAIRE .....                            | 475.286 F   |

Nous vous demandons de bien vouloir doter le poste "autres réserves" de la somme de 470.000 F à prélever sur le solde bénéficiaire, ainsi ce compte enregistrera un montant de 3.150.000 F. Le poste "report à nouveau" bénéficiaire s'élèvera à 5.286 F.

Nous vous informons que notre conseil d'administration a pris la décision, au cours de la réunion qui s'est tenue le 24 septembre 1997, de procéder à un versement de dividendes par anticipation d'une somme de 450.000 F comprise dans le montant global des dividendes à distribuer. Le solde à verser, hors avoir fiscal, étant de 350.000 F payable au plus tard le 30 septembre 1998.

Si cette affectation et la proposition de distribution sont approuvées, le dividende revenant à chaque action sera de 80 F plus avoir fiscal de 20 F, soit un revenu global unitaire par action de 100 F.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes et les impôts payés au Trésor (avoirs fiscaux) au titre des dividendes des derniers exercices ont été les suivants :

#### Exercice 1992

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| . nombre d'actions .....    | : 10000        |
| . distribution aux associés | : 850.000,00 F |
| . dividende par action      | : 85,50 F      |
| . avoir fiscal              | : 42,50 F      |
| . revenu global unitaire    | : 127,50 F     |

#### Exercice 1993

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| . nombre d'actions .....    | : 10000        |
| . distribution aux associés | : 310.000,00 F |
| . dividende par action      | : 31,00 F      |
| . avoir fiscal              | : 15,50 F      |
| . revenu global unitaire    | : 46,50 F      |



#### Exercice 1994

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| . nombre d'actions .....    | : 10000        |
| . distribution aux associés | : 404.000,00 F |
| . dividende par action      | : 40,40 F      |
| . avoir fiscal              | : 20,20 F      |
| . revenu global unitaire    | : 60,60 F      |

#### Exercice 1995

. distribution : néant

#### Exercice 1996

. distribution : néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président du conseil d'administration décide de reconduire le mandat de Monsieur Jacques CYGLER en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de nommer la société ADEC PARTENAIRES SA, 30 rue des Mathurins - 75008 PARIS, représentée par son Président Monsieur Philippe LE BOT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices dont le terme arrivera à échéance après avoir présenté six rapports annuels, soit lors de l'assemblée générale qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercices 2003 et qui se tiendra en 2004.

Cette résolution, mise au aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités ou dépôts requis par la loi partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

le Président,  
Gérard SINABIAN

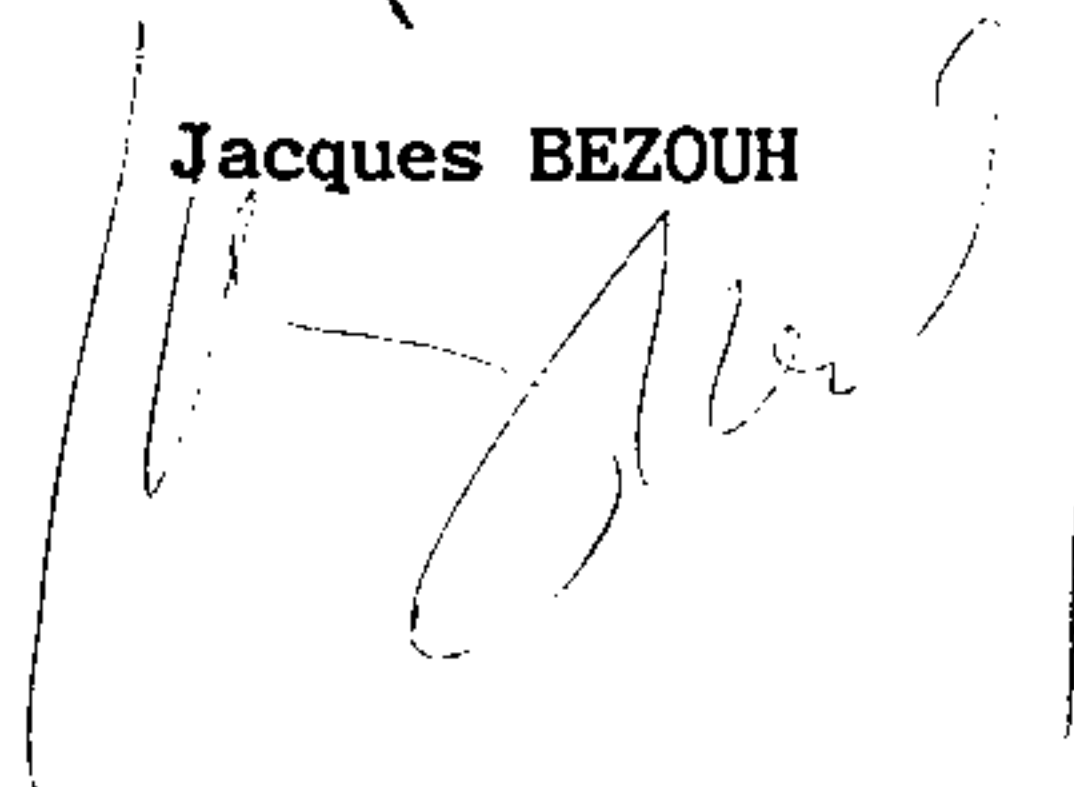


les Scrutateurs,

Gérard SINABIAN



Jacques BEZOUH





# G T F CONSEIL SA

GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE, CONSEIL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Francs

Siège Social : 3 rue des Quatre Cheminées - 92100 BOULOGNE

RCS NANTERRE B 318 744 406 (91 B 02101)

---

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 23 JUIN 1998

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi, pour vous exposer l'activité de la Société et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31.12.1997.

### 1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est rappelé que l'objet de la Société est :

- . le conseil en organisation, en gestion et en développement des entreprises, ainsi que le rapprochement des entreprises,
- . le recrutement, la formation et la régie du personnel,

Comme nous vous l'avons précisé dans les rapports de gestion du conseil d'administration présentés aux assemblées générales précédentes, votre société assume le rôle de société holding.

Ce rôle lui donne vocation à diriger, contrôler et gérer la marche et le développement des sociétés dont, en règle générale, elle détient la majorité des titres composant le capital des sociétés filiales.

Elle s'est fixée également comme objectif la réalisation d'investissements, la prise de participations ou la création de sociétés, seule ou avec des partenaires extérieurs, permettant aux sociétés opérationnelles du groupe leur consolidation et leur croissance dans leurs domaines d'activités.

Nous vous présentons dans ce rapport les résultats obtenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1997.



Le compte de résultat enregistre la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 9.133.466 F contre 9.391.893 F en 1996.

Le total des produits d'exploitation est constaté pour un montant de 9.257.316 F.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8.215.234 F contre en 1996 8.220.405 F. Nous vous donnons ci-après par comparaison le montant des principaux postes :

|                                             | <u>1997</u> | <u>1996</u> |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
| . autres achats et charges externes .....   | 3.477.659   | 3.099.568   |
| . impôts, taxes et versements assimilés ... | 344.336     | 330.160     |
| . salaires et traitements .....             | 2.977.115   | 2.962.667   |
| . charges sociales .....                    | 1.257.229   | 1.622.520   |

Le bénéfice net comptable, après déduction des charges et provisions, est de 1.101.062 F pour un montant bénéficiaire constaté en 1996 de 173.066 F.

Il est porté à votre connaissance, ci-après, les principaux résultats comparés :

|                                      | <u>1997</u> | <u>1996</u> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| . résultat d'exploitation .....      | 1.042.082   | 1.399.964   |
| . résultat financier .....           | 467.570     | (113.399)   |
| . résultat exceptionnel .....        | 20.755      | (609.615)   |
| . résultat courant avant impôt ..... | 1.509.652   | 1.286.566   |
| . résultat net comptable .....       | 1.101.062   | 173.065     |

## 2/ REINTEGRATION FISCALE

Nous vous précisons que pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice nous avons été amené à réintégrer les montants suivants :

|                                                    |           |
|----------------------------------------------------|-----------|
| . amortissements excédentaires non déductibles ... | 122.365 F |
| . taxes sur les voitures de sociétés .....         | 57.515 F  |
| . provisions et charges non déductibles .....      | 37.992 F  |
| . impôt sur les sociétés IFA .....                 | 429.344 F |

L'analyse qui vous est faite des principaux postes et les résultats enregistrés nous permettent de signaler que le bénéfice net comptable de l'exercice 1997 est en augmentation de 927.996 F par rapport à celui dégagé à la fin de 1996.

Le résultat de l'année 1996 s'est trouvé affecté de manière significative par des provisions constituées sur les titres de la participation détenue dans la société FRANCE GELULES qui a été mise en liquidation judiciaire.



### 3/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE

Nous vous proposons d'affecter le montant bénéficiaire constaté, savoir 1.101.062 F, de la manière suivante :

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| . bénéfice net comptable de l'exercice 97 .....     | 1.101.062 F |
| . solde bénéficiaire antérieur .....                | 174.224 F   |
|                                                     | -----       |
| TOTAL BENEFICIAIREE .....                           | 1.275.286 F |
|                                                     |             |
| . distribution de dividendes au titre de 1997 ..... | 800.000 F   |
|                                                     | -----       |
| SOLDE BENEFICIAIRE .....                            | 475.286 F   |

Nous vous demandons de doter le poste "autres réserves" de la somme de 470.000 F à prélever sur le solde bénéficiaire, ainsi ce poste enregistrera un montant de 3.150.000 F. Le poste "report à nouveau" bénéficiaire s'élèvera à 5.286 F.

Nous vous informons que notre conseil d'administration a pris la décision, au cours de la réunion qui s'est tenue le 24 septembre 1997, de procéder à un versement de dividendes par anticipation d'une somme de 450.000 F comprise dans le montant global des dividendes à distribuer. Le solde à verser, hors avoir fiscal, étant de 350.000 F payable au plus tard le 30 septembre 1998.

Si cette affectation et la proposition de distribution sont approuvées, le dividende revenant à chaque action sera de 80 F plus avoir fiscal de 20 F, soit un revenu global unitaire par action de 100 F.

Nous vous rappelons, conformément à la loi, que les dividendes distribués et l'impôt payé au Trésor au titre des exercices ci-après ont été les suivants :

#### Exercice 1992

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| . nombre d'actions .....    | : 10.000       |
| . distribution aux associés | : 850.000,00 F |
| . dividende par action      | : 85,50 F      |
| . avoir fiscal              | : 42,50 F      |
| . revenu global unitaire    | : 127,50 F     |

#### Exercice 1993

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| . nombre d'actions .....    | : 10.000       |
| . distribution aux associés | : 310.000,00 F |
| . dividende par action      | : 31,00 F      |
| . avoir fiscal              | : 15,50 F      |
| . revenu global unitaire    | : 46,50 F      |



#### Exercice 1994

|                             |   |              |
|-----------------------------|---|--------------|
| . nombre d'actions .....    | : | 10.000       |
| . distribution aux associés | : | 404.000,00 F |
| . dividende par action      | : | 40,40 F      |
| . avoir fiscal              | : | 20,20 F      |
| . revenu global unitaire    | : | 60,60 F      |

#### Exercice 1995

. Distribution : néant

#### Exercice 1996

. Distribution : néant

#### 4/ IDENTITE DES ASSOCIES

Conformément à l'article 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que Monsieur Gérard SINABIAN détient plus des 2/3 du capital de la société GTF CONSEIL SA.

Les autres actionnaires détiennent chacun moins de 5 % du capital.

#### 5/ PARTICIPATIONS ET FILIALES

##### a/ Filiales

Nous vous rappelons que votre société détient :

- 1°/ 98,80 % du capital de la SARL IDIM qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1997, de 12.898.818 F a dégagé une perte nette comptable de 20.730 F et possède des capitaux propres qui s'élèvent après résultat à 1.440.019 F.
- 2°/ 91,37% du capital de la SA GSA qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1997, de 49.710.912 F, a dégagé un bénéfice net comptable de 590.445 F. et possède des capitaux propres s'élevant après résultat à 2.124.558 F.
- 3°/ 99 % du capital de la SARL SIGUER'S qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1997, de 883.625 F, a dégagé un résultat déficitaire de 230.959 F et possède des capitaux propres d'un montant négatif de 81.725 F.
- 4°/ 96 % du capital de la SARL IDES qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1997, de 4.743.293 F et a dégagé un résultat net bénéficiaire de 70.889 F. Les capitaux propres sont négatifs de 114.809 F.



5°/ 96 % du capital de la SARL GSA FORMATION qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1997, de 1.027.763 F et dégagé un résultat bénéficiaire de 134.598 F. Les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 412.049 F.

6°/ 77,90 % du capital de C.E.S. SA qui a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes, en 1996, de 6.177.127 F et dégagé un résultat net déficitaire de 91.259 F. Les capitaux propres s'élèvent à 74.336 F.

#### B/ Participations

Votre société possède des participations dans les sociétés suivantes :

1°/ 12,20 % de la société IPRAD dont les capitaux, après résultat, s'élèvent à 13.120.5402 et dégagent un résultat bénéficiaire de 3.318.578 F.

3°/ 15 % dans la SA CHAPO dont les capitaux, après résultat, s'élèvent à 198.838 F et dégagent un résultat déficitaire de 51.233 F .

#### 6°/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### 7°/ CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24/7/66

Nous vous informons que les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 101 de la loi du 24/7/66 et dont il vous a été rendu compte se poursuivent normalement.

#### 8°/ RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous portons à votre connaissance que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jacques CYGLER, ainsi que celui du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Daniel LEIZER, sont arrivés à expiration.

Nous vous proposons de reconduire le mandat de Monsieur Jacques CYGLER en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de nommer la société ADEC PARTENAIRES SA, 30 rue des Mathurins - 75008 PARIS, représentée par son Président Monsieur Philippe LE BOT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices dont le terme arrivera à échéance après avoir présenté six rapports annuels, soit lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003 et qui se tiendra en 2004.



## 9° / CONCLUSIONS

Le chiffre d'affaires des filiales génère le volume des prestations de votre société et détermine le résultat bénéficiaire, après déduction des charges d'exploitation.

Le commissaire aux comptes a établi son rapport général dans lequel il exprime son opinion sur les comptes qui vous seront présentés et son rapport spécial concernant les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1996, dont lecture vous sera donnée, assortie des observations et remarques qu'il jugera nécessaire de faire.

Après avoir pris connaissance des documents comptables qui vous ont été présentés et avoir entendu nos explications, nous vous demandons de les approuver ainsi que le présent rapport et de nous donner quitus plein, entier et sans réserve de notre gestion.

FAIT A BOULOGNE, le 5 JUIN 1998

Pour le Conseil d'Administration



Gérard SINABIAN  
Président